

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAGORCE
SEANCE DU 22 JANVIER 2026 à 18h30**

Présents : M. Bernard CHEVILLIAT, Mme Marie-Laure GONTRAND, M. Hervé OZIL, Mme Marianne PAILLERON, M. Patrick ASTIER, Mme Sylvie CANTA, Mme Laurence HOTTE, Mme Michelle FROMONT, M. Nordine BOUZRAA, Mme Hélène BERTRAND, M. David ALBRAND.

Absents : M. Denis ROUME qui donne procuration à M. Hervé OZIL.
M. Gwenaël CHAZOT qui donne procuration à Mme Laurence HOTTE.
M. Nordine BOUZRAA qui donne procuration à Mme Michelle FROMONT.
Mme Sidonie JABBOUR qui donne procuration à Mme Marie-Laure GONTRAND.

Mme Laurence HOTTE est élue secrétaire de séance.

DE_2026_03 : SERVICE DE L'EAU : Annulation facture

Lors de la saisie des index dans le logiciel, une erreur de colonne s'est produite. Le chiffre 702 qui était le nouvel index, s'est retrouvé dans la colonne des consommations.

Il est décidé d'annuler les 702 m³ et de laisser uniquement 31,25 € à la charge de l'administré, Mme Annie HEBERT, ce qui correspond à l'abonnement au service de l'eau et à la location du compteur.

L'annulation se répartit comme suit :

	Base	Taux	HT	TVA	TTC
Consommation eau ; tranche 1 à 300	300	1,52	456,00	5,50	481,08
Consommation eau ; tranche 301 à 800	402	1,71	687,42	5,50	725,23
Redevance sur consommation d'eau potable	702	0,43	301,86	5,50	318,46
Performance des réseaux d'eau potable	702	0,01	7,02	5,50	7,41
Préservation ressource en eau	702	0,07	<u>49,14</u>	5,50	<u>51,84</u>
			1501,44		1584,02

Après en avoir discuté et délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, annule la somme de 1584,02€ sur la facture n°2025-004-001225 d'un montant initial de 1615,27 euros.

Il reste donc 31,25 euros à la charge de Mme Annie HEBERT.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Mme Laurence HOTTE,
Secrétaire de séance

M. Bernard CHEVILLIAT,
Maire de LAGORCE



Envoyé en préfecture le 23/01/2026
Reçu en préfecture le 23/01/2026
Publié le 27 JAN. 2026 SLO
ID : 007-210701264-20260122-DE_2026_03-DE